

COMMUNE DE RIGNEY
Département du Doubs

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de Conseil Municipal du 24 Février 2023
À 18h30.

Convocation : 20/02/2023

Président de séance : Nathalie CONCET, la Maire

Secrétaire de séance : Pierre DAOUDAL

Étaient présents : Claude CARTERON - Anne CONFAIS - Nathalie CONCET - Pierre DAOUDAL - Pascal HERMANN
- Edith MEUTELET - Claudine ROYER - Lionel TOURNIER

Étaient absents excusés : Frédéric HELAINE - Pascal BOINOT (pouvoir donné à Claude CARTERON)

Étaient absents : Mathieu VIENNET

La séance est ouverte à : 18h30

Ordre du Jour :

- Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 16/12/2022
- Vote du taux des taxes 2023
- Encaissement du don de l'AVO
- Mise en sécurité et aménagement de la rue du Champs de foire : demande de subvention

Une précision est apportée sur le point abordé en questions diverses (CM du 16/12/2023) par Monsieur Lionel TOURNIER sur la question de l'assurance dans le cadre de travaux sur la commune réalisés par l'employé communal et des conseillers et auxquels participent des habitants. Il précise que l'assurance civile des "bénévoles" ne couvre pas les dommages corporels qui pourraient survenir.

Délibération n° 01 : Approbation du procès - verbal de la séance du conseil municipal du 16/12/2022

Les membres du conseil municipal sont en possession du procès-verbal du conseil municipal du 16/12/2022.

Le maire demande au Conseil d'approuver le compte-rendu.

VOTE :

pour : 09

contre :

abstention :

Délibération n° 02 : Vote du taux des impôts locaux directs 2023

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Madame le Maire propose de fixer les taux comme suit :

- taxe d'habitation : 8.10 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 23.20 % (part communale 5.12% - part départementale 18.08%)
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 10.45%

L'exposé de Mme le Maire entendu, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme indiqué ci-dessus.

CHARGE Madame le Maire

- *de notifier cette décision aux services préfectoraux*
- *de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.*

VOTE :

pour : 09

contre :

abstention :

Délibération n° 03 : Don de l'AVO

Madame le maire rappelle le contexte :

Suite à la dissolution de l'Association de la Vallée de l'Ognon, sa présidente avait proposé de transférer l'excédent du compte de l'association à la commune en destinant cet argent à la réfection du terrain de tennis. Ces travaux ont été réalisés en 2021.

Le don a été transféré sur le compte de la commune et s'élève à 13514.74€.

Madame le Maire précise que ce don sera imputé en section d'investissement à l'article 1328.

L'exposé de Mme de Maire entendu, le Conseil Municipal :

- *accepte le don de l'association de l'AVO*
- *charge Mme le Maire de procéder à toutes les opérations utiles à ce transfert*
- *autorise Mme le Maire à signer tous documents en lien avec cette opération*

VOTE :

pour : 09

contre :

abstention :

Délibération n° 04 : Aménagement et sécurisation de la rue du Champs de Foire - demande de subvention

La rue du champ de foire est une voirie ne comportant pas de trottoir, obligeant les riverains à circuler à leurs risques sur la chaussée. De plus cette chaussée est relativement étroite avec une déclivité importante, et une circulation routière souvent en vitesse excessive, au vu du contexte. La gestion des eaux pluviales fait ressortir un manque partiel d'absorption des débits lors de fortes pluies.

Les travaux envisagés s'inscrivent donc dans projet global de sécurisation de l'entrée EST de notre village :

- création d'une écluse avec avec un sens préférentiel de circulation dans la zone la plus étroite
- limitation à 30Km/h
- construction d'un trottoir permettant un accès paisible, et sécurisé aux piétons, accompagné par une signalisation routière adaptée à la configuration de ces lieux
- augmentation des regards de recueil des eaux pluviales, et leurs connexions au réseau souterrain existant.
- création de deux places de parking affectées aux riverains concernés.

Le montant des travaux s'élèvent à 30806 € HT,

Cette dépense sera inscrite au budget 2023.

Afin de renforcer la sécurité de cette voie et limiter l'accès des poids lourds de plus de 3t5, y circulant malgré l'interdiction, il est proposé d'installer des portiques de hauteur de gabarit ouvrant avec cadenas pompier, de part et d'autre du pont des Crasses et limitant à 2,90m (hauteur réglementaire maximale à confirmer).

Le devis proposé, fourniture et pose, s'élève à 15829,20€ HT - 18995,04€ TTC.

Les travaux ci-dessous exposés sont éligibles à subvention au titre des amendes de police (aménagement de sécurité) auprès du Département.

Le plan de financement serait le suivant :

MONTANT	46635 €
Subvention du Département (25%)	11658 €
Autofinancement	34977 €

Mme le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer :

- sur l'aménagement de la rue du Champs de Foire
- sur l'installation de portiques de hauteur de gabarit
- sur le plan de financement en lien avec la subvention

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal :

- *accepte les aménagements et la mise en sécurité de la rue du Champ de foire*
- *autorise Madame le Maire à signer ce devis ainsi que tous les documents en lien avec cette opération*
- *autorise Madame le Maire à déposer les demandes de subvention correspondantes*

VOTE :*pour : 09**contre :**abstention :***Questions diverses :**

- Acquisition des tables et de bancs (accès PMR) pour installer sur le village.
- Reprise de la douche de la salle de bain du logement PMR suite à malfaçons (devis signé pour 1249€).
- Contact avec le Major SEGARD pour la cérémonie du 8 mai 2023 : à cette occasion réunion des anciens combattants du secteur.
- Projet de réunions par quartiers à partir du mois d'avril, voir mai, un samedi par mois : chemin de l'écluse et rue du champ de foire en premier car impactés par des travaux cette année : une information sera faite en ce sens.
- Mise en place des apéros citoyens sur le courant des mois de mai et juin : une information internet et par affichage mairie sera faite en ce sens.
- Finalisation de l'arrêté plan incendie de la commune qui permet entre autres de mettre en évidence les points qui posent des difficultés : bouches à incendies non règlementaires, secteur de la commune difficilement accessible par une source d'eau en cas d'incendie.
- papiers distribués pour la vente de bois par soumission

AGENDA :

- 27/02 : rdv avec la médiathèque départementale pour articulation du projet de la médiathèque dans l'ex école, consultation des habitants de la commune et du secteur pour connaître leur attente sur un tel lieu.
- 1/03 : visioconférence organisée par le Préfet du Doubs sur le Fonds Vert.
- 21/03 : réunion de concertation concertation routière sur le territoire.

Tour de table :

Pascal HERMANN : quid des délais de préparation d'une station de filtration si on souhaite que ce changement s'opère sur 2024.

Anne CONFAIS : gestion du personnel : les entretiens annuels de nos agents se sont déroulés en janvier
préparation du document unique en lien avec l'employé communal
gestion budgétaire : le budget communal est quasiment terminé. Réunion de la commission budget à prévoir d'ici 3 semaines.

Lionel TOURNIER : porte du cimetière pliée - infos sur les ZAN (Zéro Artificialisation Nette) - Est ce que les propriétaires du champs où la fuite a été réparée ont été informés en amont ? Dans certaines rues, les stationnements se font sur la voie publique, comme rue de l'Abreuvoir : en cas de déneigement ou salage, l'accès est rendu difficile. Quelle est la responsabilité de la commune ?

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 24/03/2023 à 18h30.

Fin de séance : 20h15

Le secrétaire de séance,
Pierre DAOUDAL

La Maire,
Nathalie CONCET

DCM 01	APPROBATION DU PV DU 16/12/2022
DCM 02	VOTE DU TAUX DES IMPÔTS LOCAUX DIRECTS 2023
DCM 03	DON DE L'AVO
DCM 04	AMÉNAGEMENT ET SÉCURISATION DE LA RUE DU CHAMPS DE FOIRE - DEMANDE DE SUBVENTION

Noms	Signatures
Nathalie CONCET	
Anne CONFAIS	
Pascal HERMANN	
Pascal BOINOT	Absent (pouvoir donné à Monsieur Claude CARTERON)
Claude CARTERON	
Pierre DAOUDAL	
Claudine ROYER	
Edith MEUTELET	
Frédéric HELAINE	Absent excusé
Lionel TOURNIER	
Mathieu VIENNET	Absent